

«Nous n'avons pas tenu compte du fait que toute institution mondiale . . . est sûre de se développer lentement . . . Une des raisons pour lesquelles les institutions internationales créées par les Nations Unies depuis la fin de la guerre n'accomplissent pas toute l'œuvre espérée est que le sens d'une communauté mondiale d'intérêts sur laquelle ces institutions doivent s'appuyer et qu'elles sont susceptibles elles-mêmes de créer ne s'est pas encore développé. Il est possible qu'il prenne longtemps à se développer.»

L'année suivante, le Canada avait tiré certaines conclusions fondées sur ce point de vue plus réaliste. Le délégué du Canada déclara à l'Assemblée que la «practicabilité» avait été la pierre de touche de l'attitude du Canada envers les Nations Unies. En se servant de ce critère, il proposa que le Conseil de sécurité adopte certaines lignes de conduite «faute d'une amélioration des relations entre le monde communiste et le monde démocratique» :

- a) il ne devrait pas entreprendre une action qu'il ne pourrait mener à terme;
- b) dans la mesure du possible, les solutions aux problèmes politiques devraient être recherchées par les parties directement intéressées; et
- c) le Conseil devrait user le plus possible de son influence pour mettre fin aux hostilités chaque fois qu'elles se déclarent.

Ces principes auraient peut-être permis au Conseil de sécurité de fonctionner plus efficacement s'il n'y avait pas eu l'ouverture des hostilités en Corée en 1950. Après le début de la guerre coréenne le Conseil perdit même l'ombre d'une unité entre les grandes puissances, et l'initiative politique passa à l'Assemblée générale. L'Assemblée s'était déjà occupée de la question du développement de la coopération politique internationale; elle avait créé, par exemple, un groupe d'enquête et de conciliation qui visait à réunir des hommes susceptibles de servir auprès des commissions d'enquête ou de conciliation des Nations Unies, et un groupe d'observateurs qui pourraient participer à des missions de